



Démission et reprise d'emploi

Par **yob357**, le **18/09/2018** à **19:05**

Bonjour
Merci d'avance à ceux qui pourront me répondre mes questions.
Je suis démissionnaire de mon emploi actuel, démission en date du 04 septembre 2018. Mon futur employeur m'a fait un contrat à partir du 15 octobre.
Donc deux questions se posent pour moi à savoir
Comment vais je être rémunéré entre le 04 octobre fin de mon préavis et le 15 octobre date de mon entrée dans ma nouvelle entreprise ?
Enfin, comme il va se passer 11 jours entre ma démission et la reprise d'activité future, il semblerait que tous les droits au chômage soient perdus car il y aura une carence entre ma démission et ma reprise d'emploi.
Merci infiniment à ceux et celles qui sauront le répondre
Bonne soirée à vous tous.

Par **Visiteur**, le **18/09/2018** à **22:13**

Bonjour
Bien sur, vous n'avez pas de chômage dans le cadre d'une démission, mais votre historique reste valable pour le futur.

Par **morobar**, le **19/09/2018** à **11:26**

Bonjour,
[citation]Comment vais je être rémunéré entre le 04 octobre fin de mon preavis et le 15 octobre date de mon entrée dans ma nouvelle entreprise ? [/citation]
* un sponsorn* le lotorn
[citation] il semblerait que tous les droits chômage soit perdus
[/citation]
Non
Actuellement vous n'êtes pas éligible aux allocations de retour à l'emploi.
Mais si l'essai ne se déroule pas bien, il va falloir vous débrouiller pour que la

rupture de cette période soit à l'initiative de l'employeur.

Par **Tisuisse**, le **19/09/2018** à **14:22**

Bonjour,rnrn11 jours ? ils seront payés partiellement par votre employeur actuel dans le cadre de vos droits à congés payés, c'est donc tout simple. Par contre, pas d'allocation chômage.